



Contrat cui dans une ecole

Par **aiside**, le **03/07/2010 à 14:32**

Bonjour, rnbonjour je viens de signer un contrat cui dans une ecole specialise gerer par l
educations nationale.rndon j' ai signer un contrat de 20 h,sachant que il y a les vacances
scolaires,mon employeur m'a dit que je devais faire 26h payer 20h pour rattraper les vacnces
scolaires.rnont il le droit,sinon y a t il une circulaire qui precise que cette methodes de travailler
26h payer 20h est abusives.rnpouvez m'eclairer mercirnmerci